

Lyon, le 13 mai 2022

Communiqué

-Dépistage cancer colorectal-

Chères consœurs, chers confrères,

L'arrêté ouvrant la possibilité de remise de kits de dépistage des cancers colorectaux par les pharmaciens est paru le 1^{er} avril 2022.

Cette nouvelle disposition mise en place dans le cadre de la nouvelle convention pharmaceutique doit permettre, d'augmenter la participation des bénéficiaires à ce programme.

Le texte prévoit une formation obligatoire pour les pharmaciens (et adjoints), qui souhaitent mettre en place ce dispositif dans leur officine.

Celle-ci ne peut être dispensée que par le Centre de dépistage des cancers de notre région. Le C.R.C.D.C. (**Centre Régional de Coordination de Dépistage du Cancer**) Des modalités d'échanges d'informations dématérialisée doivent être mises en place. Les CPAM vous ont adressé des messages pour vous informer de cette modalité mais ces formations ne sont pas encore accessibles.

L'Association Nationale des CRCDC nous a d'ailleurs informé avoir demandé un moratoire à la CNAM pour pouvoir démarrer cette remise de kits alternative dans de bonnes conditions.

L'URPS des Pharmaciens de la Région est pleinement associée à cette mise en place, et va accompagner l'organisation de ces formations, qui seront en distanciel au mois de juin, puis en présentiel à la rentrée dans les 9 centres du CRCDC de la Région. Les dates retenues sont les 15 Juin à 12h30 & 20 Juin à 19h. *Prévoir entre 60 et 90'*

Il faudra obligatoirement être inscrit avec une adresse par pharmacien, puisque chaque participant recevra à l'issue, une attestation, de formation.

Ces attestations pourront ensuite être demandées par la CPAM pour ceux qui démarrent le dépistage. Pour vérification.

Nous enverrons une autre communication sur ces dates de formations avec les modalités d'inscription.

Olivier Rozaire et les élus de l'URPS AuRA